

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Nom du Produit :	MILLEVIE LUX VIE	Nom de l'initiateur :	Natixis Life
Site web :	<a href="http://www.life.natixis.com">www.life.natixis.com</a>	Numéro de téléphone :	(+352) 22 888 11
Dernière mise à jour :	30/04/2021	Autorité compétente de l'initiateur :	Commissariat aux Assurances (CAA)

**Vous êtes sur le point d'acheter une option d'investissement qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Le contrat MILLEVIE LUX VIE est un contrat d'assurance sur la vie multi-supports à versements libres.

### Objectifs

Ce contrat de durée viagère, a pour objet la constitution d'un capital au profit du souscripteur. Il prévoit en outre le versement des capitaux dus au décès au profit du/des bénéficiaires désignés à cet effet.

Le contrat MILLEVIE LUX VIE est adossé, à la seule initiative du souscripteur, à des supports en unités de compte (fonds interne dédié, fonds interne collectif, fonds d'assurance spécialisé, fonds externes) ainsi qu'au support fonds en euros. Les supports en unités de compte sont sujets à des fluctuations favorables ou défavorables, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers, dont l'amplitude peut varier en fonction de la nature du support concerné. Excepté pour le support fonds euros qui bénéficie d'une garantie en capital à tout moment, le risque financier pouvant découler des montants investis sur les supports en unités de compte est intégralement supporté par le souscripteur. Vous êtes invités à vous référer aux informations précontractuelles plus détaillées relatives aux options d'investissement sous-jacentes « Document d'Informations Spécifiques », disponibles sur le site internet de Natixis Life (<https://www.life.natixis.com>).

Ce contrat présente des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG). L'atteinte de ces caractéristiques est cependant subordonnée à l'investissement sur au moins un support présentant des caractéristiques ESG ou ayant un objectif d'investissement durable et à la détention de celui-ci pendant toute la durée de vie du contrat. Ce contrat ne vise pas un investissement durable.

Pour de plus amples renseignements sur les caractéristiques ESG des supports financiers, nous vous invitons à consulter les documents précontractuels disponibles sur le site internet <https://priips.life.natixis.com> et les prospectus des Fonds externes publiés sur les sites internet des sociétés de gestion. Les risques en matière de durabilité, c'est-à-dire l'impact négatif d'évènements relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la valeur d'un investissement sont propres à chaque support.

Vous trouverez plus d'informations sur notre politique en matière de durabilité sur le site institutionnel de notre maison mère Natixis Assurances : <https://www.assurances.natixis.com>

### Investisseurs de détail visés

Le contrat MILLEVIE LUX VIE, en tant que produit d'assurance-vie, s'adresse aux personnes physiques. Il répond aux besoins du souscripteur désireux d'investir sur le long terme. Le souscripteur en question est capable d'investir un montant minimum de 75.000 euros (125.000 euros en cas d'investissement dans un fonds interne et 250.000 euros en cas d'investissement dans un fonds d'assurance spécialisé). En raison de la variété des supports pouvant être adossés au contrat, le type de souscripteur visé varie selon les caractéristiques du/ des support(s) sélectionné(s) ainsi que du/des profil(s) de gestion appliqué(s). Les supports en unités de compte s'adresseront aux souscripteurs souhaitant faire fructifier leur épargne et capables de supporter les risques liés à un investissement non garanti. Le support fonds en euros s'adressera à l'investisseur qui souhaite faire fructifier son épargne tout en sécurisant son investissement.

### Terme

Le contrat MILLEVIE LUX VIE a une durée viagère. Sous réserve de toutes dispositions limitant le droit du souscripteur et notamment de l'acceptation de sa désignation par le bénéficiaire ou d'une mise en garantie du contrat, le contrat peut être résilié à tout moment par le souscripteur.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'échelle de risque ci-dessus a été établie en fonction du risque des supports proposés dans le cadre du contrat MILLEVIE LUX VIE et sur base d'une durée de 10 ans. Cet indicateur indique le niveau de risque de pertes financières des supports disponibles sur ce produit. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le

## montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de vous payer.

Ce produit comporte un risque gradué sur une échelle de 1 (risque très faible) à 7 (risque très élevé). Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre Très faible et très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce risque peut varier notamment en fonction de vos options d'investissement sur les supports d'investissement sous-jacents, vous êtes donc invités à consulter les Documents d'Informations Spécifiques de vos supports pour avoir un indicateur de risque plus précis.

**Dans les cas où l'investissement est réalisé dans une devise autre que celle de la devise de référence du contrat, les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque de change n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

**Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**

**Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.** Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

## Scénarios de performance

Le risque et le rendement varient en fonction de l'option d'investissement. Les scénarios spécifiques à ces différents supports se trouvent dans les Documents d'Informations Spécifiques. Les scénarios de performance ont été élaborés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. Ils ne constituent toutefois pas un engagement de l'assureur et ne peuvent préjuger des performances réelles du produit.

## Que se passe-t-il si Natixis Life n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Votre investissement est exposé au risque de défaut de Natixis Life ainsi que pour les placements monétaires au sein de votre contrat au risque de défaillance de la banque dépositaire, pouvant conduire à une perte totale du cash (numéraire). Ces pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation de type fonds de garantie.

Cependant, la réglementation luxembourgeoise offre un système de protection particulier aux investisseurs reposant sur la ségrégation des actifs représentatifs des engagements de Natixis Life envers les souscripteurs. Ces actifs sont déposés auprès d'une banque dépositaire préalablement approuvée par le Commissariat aux Assurances et font l'objet d'un patrimoine distinct géré séparément des actifs propres de l'assureur. En cas de défaut de l'assureur, les investisseurs disposent collectivement d'une créance privilégiée de premier rang (primant sur les autres créanciers y compris l'État, le Trésor et les organismes de sécurité sociale) sur ce patrimoine séparé qui leur permettra de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance. Dans le cas où ce patrimoine distinct serait insuffisant pour nous permettre de vous verser les sommes dues, vous bénéficiez également d'une créance ordinaire sur l'actif propre de Natixis Life.

## Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10.000 €	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	10 ans
<b>Coûts totaux</b>	389,09 € à 1.857,61 €	983,87 € à 8.893,48 €	1.820,42 € à 25.365,62 €
<b>Réduction du rendement par an</b>	3,89% à 18,58%	1,88% à 13,40%	1,63% à 12,73%

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

<b>Coûts ponctuels</b>	<b>Coûts d'entrée</b>	0,25% à 0,87%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez payer ; il se pourrait que vous payiez moins.
	<b>Coûts de sortie</b>	0,00% à 0,31%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
<b>Coûts récurrents</b>	<b>Coûts de transaction de portefeuille</b>	-0,22% à 0,84%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	<b>Autres coûts récurrents</b>	1,28% à 5,11%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
<b>Coûts accessoires</b>	<b>Commissions liées aux résultats</b>	0,00% à 8,34%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.

Dans certains cas, compte tenu de la situation des marchés, les coûts de transaction peuvent être inférieurs à zéro (alors affichés comme suit: « -0,10% »).

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**La période de détention recommandée est de 10 ans.**

Le souscripteur peut renoncer au contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la réception des conditions particulières. La durée de recommandation minimum requise est fonction des objectifs de l'investisseur, son expérience, son horizon de placement, la fiscalité applicable et son degré d'acceptation du risque. Les sommes versées restent totalement disponibles à tout moment, le contrat MILLEVIE LUX VIE comporte une faculté de rachat total ou partiel. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai de 60 jours suivant la réception de toutes les pièces nécessaires au règlement. Le règlement des sommes dues se fait après déduction, s'il y a lieu, des frais, ainsi que des impôts et taxes éventuels.

## Comment puis-je introduire une réclamation ?

Pour toute réclamation, l'interlocuteur habituel du souscripteur est à sa disposition. Si une réponse satisfaisante n'a pas pu lui être apportée, il peut adresser sa demande :

- par courrier à l'adresse suivante : Natixis Life A l'attention du service relation clients, commercial ou juridique (selon l'objet de la demande),

51 avenue JF Kennedy 1855 Luxembourg  
Luxembourg

- par email à l'adresse suivante : [gestion@life.natixis.com](mailto:gestion@life.natixis.com)

- via notre site internet : <http://www.life.natixis.com/index/article/contact>

La réclamation pourra également être portée à la connaissance de l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché du Luxembourg ou à votre autorité de contrôle.

## Autres informations pertinentes

Nous vous rappelons que le présent document est régulièrement mis à jour et que vous trouverez la dernière version en ligne sur le site internet <https://priips.life.natixis.com>.

Pour toute information complémentaire, le souscripteur pourra, sur simple demande, obtenir les conditions générales afin de s'y référer ou contacter nos services.